
Politique éditoriale relative au site Web

PO-E-3

TABLE DES MATIÈRES

1. Principes généraux.....	3
2. Cadre général d'application.....	3
3. Engagements en matière de diffusion des contenus	3
4. Orientations en matière de langue de diffusion	3
5. Éléments de contenu.....	4
6. Ligne éditoriale.....	4
7. Structure du site.....	4
8. Contenu accepté.....	5
9. Contenu rejeté.....	5
10. Droits d'auteur	5

1. Principes généraux

- L'Agence n'écarte aucun sujet a priori à condition qu'elle puisse le rattacher à sa mission, sa vision et ses valeurs;
- L'Agence insère l'information dans une rubrique qui la qualifie;
- L'Agence se réserve le droit de faire des mises en garde;
- L'Agence valorise l'emploi et la qualité du français;
- La présente politique s'applique dans toutes les communications utilisant le site Web de l'Agence.

2. Cadre général d'application

- Présenter les engagements, les orientations et les règles de l'Agence en matière de diffusion des contenus;
- Énoncer les dispositions que l'Agence applique en matière d'intégrité de l'information;
- Définir la typographie d'usage relative au contenu sur le site (charte éditoriale en annexe).

3. Engagements en matière de diffusion des contenus

- Respecter les principes énoncés dans la Politique de confidentialité du site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais;
- Respecter les structures de contenus, de style d'écriture et d'architecture par l'utilisation des chartes éditoriale et graphique;
- Offrir un contenu conforme aux normes et standards d'accessibilité du gouvernement du Québec;
- Utiliser une technologie accessible au plus grand nombre d'internautes possible;
- Analyser tout problème (technique ou relatif au contenu) identifié par un utilisateur du site et y apporter les correctifs nécessaires.

L'Agence n'offre pas de service d'assistance technique aux internautes.

4. Orientations en matière de langue de diffusion

Tous les contenus diffusés sur le site de l'Agence sont accessibles en français, en vertu de la Charte de la langue française en vigueur au Québec. L'Agence s'engage à employer un français de qualité, simple et précis pour tous les textes de son site Web.

Pour accroître la présence de l'Outaouais sur les réseaux nationaux ou internationaux de communication, pour répondre aux besoins des citoyens s'exprimant dans une autre langue que le français ou, dans certaines circonstances particulières, lorsque la santé ou la sécurité publique l'exigent, des documents ou des contenus de sites Internet seront traduits.

5. Éléments de contenu

Dans le respect de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, l'Agence publie, diffuse et valorise l'information à caractère pratique par parenté logique plutôt qu'administrative:

- la mission et les mandats;
- la documentation produite par l'Agence;
- les coordonnées permettant aux internautes de rejoindre l'Agence (adresse postale, téléphone, télécopieur, courrier électronique), en lien avec le bouton « nous joindre » du bandeau en-tête, ou la personne ressource en lien avec la rubrique concernée le cas échéant;
- une boîte de commentaires et une section de renseignements portant sur l'organisation;
- des renseignements sur la structure du site à partir du bouton « plan du site » du bandeau en-tête;
- les contenus du site seront archivés selon la procédure en vigueur à l'Agence;
- l'Agence consigne les publications qu'elle met à la disposition du public dans un répertoire nommé « documentation ».

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais ne peut être responsable des conséquences découlant de l'interprétation des données que présente le site. L'information trouvée dans ce site ne saurait en aucun cas remplacer les diagnostics, les évaluations, les traitements et les suivis de professionnels de la santé. Les administrateurs du site ne feront aucun suivi par courriel sur des questions d'état de santé.

6. Ligne éditoriale

Le site de l'Agence offre un maximum d'informations pertinentes et cohérentes portant sur les services de santé et les services sociaux de l'Outaouais, et fait la promotion de saines habitudes de vie. L'Agence s'engage à enrichir régulièrement l'information déposée sur son site.

Conformément à sa mission, l'Agence adopte une ligne éditoriale qui permet de rassembler et de donner une place significative aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais en situant l'information dans son contexte et ce dans toutes ses communications.

7. Structure du site

Le site est composé de sections dont la mise en ligne du contenu est accessible aux citoyens et clientèles externes de l'Agence.

8. Contenu accepté

Sont diffusées, sur le site Web, des informations concernant le réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais destinées au public en général. L'information diffusée sur le site l'est uniquement à titre informatif et mise à jour aussi régulièrement que possible. L'information publiée doit respecter la Politique éditoriale de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et être en lien avec la mission, les réalisations et les services des organismes partenaires.

Le contenu des articles et autres documents n'engage en rien l'Agence ni ses partenaires. De plus, elle veillera à les classer dans les catégories correspondant à leur nature : ressources, communiqués, documents, etc. S'il y a lieu, l'Agence se réserve le droit d'insérer des mises en garde.

9. Contenu rejeté

Sera considérée contraire à la Politique éditoriale toute information portant atteinte aux droits humains, notamment :

- à caractère raciste, discriminatoire, violent ou incitant à la division ethnique;
- à caractère haineux, injurieux ou diffamatoire; et
- à caractère sexiste.

Seront également considérées contraires à la Politique éditoriale toutes les informations à caractère publicitaire ou commercial. Dans le cas où un texte est rejeté, la personne ou le groupe qui a soumis le texte en sera avisé par courrier électronique.

10. Droits d'auteur

Les droits d'auteurs du matériel édité, publié et diffusé par l'Agence lui appartiennent en vertu de la Loi sur les droits d'auteur, sauf s'ils sont attribués au créateur de l'œuvre. Toute reproduction du matériel publié est autorisée pour un usage personnel à condition d'en mentionner la source.

Dans le cas de tout matériel d'information dont l'Agence n'est pas l'auteure, elle s'assure de demander les autorisations avant de publier et de diffuser. Par conséquent, elle établit des ententes préalables à la diffusion, avec différents médias, auteurs, photographes, chercheurs, etc.